## Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques

## Rapport annuel 2003-2004

## La Banque nationale de données génétiques



Les demandes peuvent être adressées à
Pauline Williams, coordonnatrice
Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques Service des laboratoires judiciaires, immeuble des Services nationaux de police 130, Av. Dufferin, C.P. 3240, Succ: "B"

London (Ontario) N6A 4K3
Tél: (519) 640-7454
Télée: (519) 640-7433
www.rcmp-grc.gc.ca/dna ac/index e.htm

Voici l'adresse du site Web de la Banque nationale de données du Canada :
Message du Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques
Membres ..... 4
Mandat ..... 8
Fiche de rendement de valeur pour la Banque nationale de données génétiques ..... 9
Fichier des personnes disparues au Canada ..... 11
Questions relatives à la sécurité liées à la Banque nationale de données génétiques14
Experts du contenu et conférenciers invités du comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques, du 1er avril 2003 au 31 mars 200415
Rapport financier et acronymes ..... 16


## Message du Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques

Les membres du Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques ont été nommés en 2000 par le ministères du Solliciteur général. Le comité a été créé pour servir de conseiller sur la mise en place et le bon fonctionnement de la Banque nationale de données génétiques (BNDG). Considéré un élément fondamental à l'opération de la banque de données, le comité est indépendant du gouvernement fédéral et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et fait son rapport annuel au commissaire de la GRC.

Les membres du comité possèdent des connaissances spécialisées dans les domaines suivants: le maintien de l'ordre, le respect de la vie privée, la biologie moléculaire, la génétique, l'éthique médicale et le droit. En remplissant leur mandat, ils doivent équilibrer les exigences de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques relatives au respect de la vie privée, aux questions juridiques, à la déontologie et aux droits de la personne, avec les dernières réalisations scientifiques d'application de l'identification par les empreintes génétiques, à des fins d'application de la loi.

Dans l'ensemble, le comité consultatif demeure très satisfait des opérations de la BNDG et des effets positifs qu'elle a sur les services judiciaires au Canada. Le personnel de la banque de données est exceptionnel et ne cesse de trouver des moyens de rendre ce service de renommée internationale encore plus performant. Le taux de coïncidences ne cesse de grimper, ce qui signifie, bien sûr, que la BNDG participe à la résolution d'un nombre toujours croissant de crimes graves.

Pendant l'exercice 2003-2004, le comité consultatif a mis beaucoup d'accent sur les moyens technologiques d'améliorer l'efficacité de la banque de données.

L'une des réalisations les plus excitantes consiste en la technologie de bille magnétique qui permet une extraction accélérée des prélèvements biologiques et leur transfert rapide vers une robotique informatisée assurant l'efficacité du processus de traitement.

Malgré ces résultats remarquables, les membres du comité demeurent préoccupés par le nombre relativement bas de prélèvements ordonnés par les tribunaux, dont les résultats doivent être acheminés vers la BNDG afin d'être téléchargés. Étant donné le lien direct qui existe entre le volume des résultats téléchargés des prélèvements dans la BNDG et le nombre de « coïncidences », nous devons continuer de travailler avec la collectivité d'application de la loi et la collectivité juridique, afin d'attirer leur attention sur le fait que nous laissons passer des occasions.

Dans le cas des délinquants primaires, alors que la loi stipule que les condamnés seront tenus de fournir un prélèvements d'ADN à la banque de données, on n'obtient environ que la moitié des prélèvements attendus. Cette année encore, nous recommanderons que la formation dans ce domaine soit une priorité, afin d'encourager un nombre croissant des prélèvements d'ADN des condamnés, dans la mesure permise par la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques.

Nous nous engageons à apporter toute l'aide possible à la collectivité d'application de la loi et à la collectivité juridique. À cette fin, la professeure Gisèle CôtéHarper et le $\mathrm{D}^{r}$ Ron Fourney de notre comité, épaulés par MM. David Bird, conseiller juridique de la GRC et Michael Zigayer, du ministère de la Justice, participent au comité consultatif de l'Institut national de la magistrature qui est responsable de superviser la création d'un cahier d'audience électronique (CAÉ) sur la Banque nationale de données génétiques à l'intention des juges.

De surcroît, nous continuerons de travailler étroitement avec le commissaire de la GRC et le nouveau ministère de Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) sur de nouveaux programmes tels que l'élaboration potentielle d'un fichier des personnes disparues. En décembre2003, on a invité le comité consultatif à revoir certains des problèmes éventuels concernant la création d'un tel fichier. Les membres du comité ont appuyé l'idée en tant que contribution importante à la sécurité publique au Canada. Ils ont de plus suggéré que ce fichier fasse partie de la Banque nationale de données génétiques, en tant qu'extension de son mandat actuel, à la suite d'une consultation adéquate et d'une revue de la législation.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le comité consultatif et une copie de son rapport annuel à l'adresse suivante : $\underline{\text { http://www.rcmp-grc.gc.ca/dna_ac/index_f.htm. }}$


## RICHARD A. BERGMAN, PRÉSIDENT REPRÉSENTANT DU MILIEU POLICIER

En 1997, après 35 ans de service à la Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui l'ont amené à travailler au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, en Ontario et dans la Région de l'Atlantique, Richard Bergman prend sa retraite. Au cours de sa carrière, il avait été nommé commandant divisionnaire de la GRC au Manitoba, directeur du Service des laboratoires judiciaires de la GRC, sous-commissaire aux Services nationaux de police et sous-commissaire de la Région de l'Atlantique. C'est à l'époque où il était directeur du Service des laboratoires judiciaires que la GRC a lancé son programme de données génétiques. Il a obtenu un baccalauréat spécialisé en 1972 et une maîtrise en biochimie en 1974 de l'Université de la Saskatchewan. Il
 est également diplômé du Programme des cours et affectations de perfectionnement du gouvernement du Canada. M. Bergman est membre de diverses associations professionnelles et a reçu de nombreux prix. Il est éditeur et coauteur de nombreuses publications portant sur des questions juridiques, policières et scientifiques.

## D $^{\text {R }}$ GEORGE R. CARMODY, VICE-PRÉSIDENT SPÉCIALISTE DE L'ÉTUDE BIOLOGIQUE DES POPULATIONS

À l'Université Columbia, M. Carmody a obtenu un diplôme en chimie, plus tard, un doctorat en zoologie. Il a fait des études postdoctorales en biologie des populations à l'Université de Chicago, est devenu agrégé supérieur en génétique à l'Université de Nottingham (Angleterre) et a été nommé chercheur et professeur invité au National Institute of Environmental Health Sciences, à la University of Hawaii et à la University du Texas. Depuis son entrée à la Carleton University, en 1960, et l'obtention de sa citoyenneté canadienne, M. Carmody a été nommé professeur adjoint, doyen associé de la Faculté des sciences et directeur du programme d'études en sciences intégrées. Il est actuellement professeur agrégé en biologie. M. Carmody est membre de diverses associations professionnelles, a publié plusieurs douzaines de documents scientifiques et a témoigné dans de nombreuses affaires judiciaires mettant en cause l'identification génétique au Canada. Au cours de son éminente carrière, il a donné des exposés lors de nombreux séminaires et de nombreuses conférences partout dans le monde. Il est membre de la DNA Subcommission de l'État de New York et du Kinship and Data Analysis Panel du U.S Department of Justice. M. Carmody est reconnu par ses pairs des milieux scientifique et juridique comme un expert en génétique des populations et en statistique dans le domaine médico-légal.

## DR. RON FOURNEY AGENT RESPONSABLE DE LA BANQUE NATIONALE DE DONNÉES GÉNÉTIQUES

Après avoir obtenu son doctorat en biochimie, M. Fourney a fait des études postdoctorales sur l'assise moléculaire des prédispositions au cancer à titre de chercheur attaché à l'Institut national du cancer du Canada et à l'Alberta Cancer Board. Il est entré à la GRC à titre de membre civil et d'expert en génétique moléculaire en 1988. M. Fourney est membre fondateur du programme de données génétiques de la GRC et s'est attaché à définir et à mettre en œuvre la technique des empreintes génétiques à des fins médico-légales au Canada. Il représente la GRC dans de nombreux comités nationaux et
 internationaux sur le perfectionnement de l'identification génétique à des fins médico-légales. Il a joué un rôle clé dans de nombreuses enquêtes, notamment dans l'organisation et la direction du groupe de travail chargé de l'identification génétique des victimes de la catastrophe aérienne du vol 111 de la Swissair. Il continue à s'intéresser au perfectionnement des techniques d'identification génétique et s'est spécialisé dans l'analyse des séquences microsatellites par fluorescence, la robotique, la planification stratégique complète des banques de données génétiques et l'analyse de l'ADN à grande capacité. M. Fourney participe activement aux questions de sécurité et de protection de la vie privée liées à l'identification génétique et a joué un rôle clé à titre d'expert dans la rédaction des textes législatifs sur la banque nationale de données génétiques. M. Fourney remplit actuellement les fonctions d'officier responsable de la Banque nationale de données génétiques du Canada et participe activement dans le domaine de la recherche et du développement de la police scientifique à titre de gestionnaire de projet de recherche pour la Direction du service des laboratoires judiciaires de la GRC. Il est conseiller auprès de l'International Journal of Legal Medicine et membre des comités de rédaction du Journal of BioTechniques et du Journal of Forensic Sciences. Il a une dénomination conjointe à titre de professeur auxiliaire à la Faculté de biologie de la Carleton University (Institut de biologie d'Ottawa-Carleton).


## L'HONORABLE PETER CORY, C.C., C.D., c.r. REPRÉSENTANT LE MILIEU JURIDIQUE

Profil de carrière : pilote pour l'Aviation royale du Canada. Il a servi outre-avec mer avec le $6^{\text {e }}$ groupe de bombardement. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1950. Il est demeuré membre de l'armée de réserve jusqu'en 1952. Il a été nommé conseil de la reine en 1963. Il a pratiqué le droit avec Holden, Murdoch. Il a été élu conseiller du barreau pour le Barreau du Haut-Canada en 1971. Ancien président de l'Ontario Civil Liberties Association de l'Association du Barreau canadien. Ancien président de la York County Law Association. Ancien directeur national de l'Association du Barreau canadien. Ancien président de l'Advocates Society. Il a été nommé à la Haute Cour de la justice de l'Ontario en 1974, à la Cour d'appel de l'Ontario en 1981 et à la Cour suprême du Canada le $1^{\text {er }}$ février 1989. Il a pris sa retraite le $1^{\text {er }}$ juin 1999. Colonel honoraire du $426^{\circ}$ Escadron d'entraînement au transport. Président du Comité d'examen de la rémunération des Juges Militaires. Commissaire pour l'enquête de la province du Manitoba pour condamnation injustifiée de meurtre et compensation payable à Thomas Sophonow. Commissaire pour la province de l'Ontario pour le rôle des techniciens juridiques. Nommé par les gouvernements anglais et irlandais pour l'examen de six cas de meurtre sélectionnés par les parties de l'accord de paix afin de déterminer si l'un d'eux ou chacun d'entre eux devrait faire l'objet d'une enquête publique. Membre du Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques.


GISELE CÔTÉ-HARPER, O.C., c.r. SPÉCIALISTE DES DROITS DE LA PERSONNE

Me Gisèle Côté-Harper est membre du Barreau du Québec et professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval. Elle se spécialise en droit pénal et dans le domaine des droits de la personne après avoir complété sa formation académique à l'Université Laval (B.A. (ès arts); LL.L.) et à l'Université Harvard (LL.M.). De 1978 à 1993, Me CôtéHarper a successivement été nommée membre du Tribunal canadien des droits de la personne, de la Commission des droits et libertés de la personne du Québec et de la Commission des plaintes du public contre la GRC. Elle a aussi agi comme experte indépendante du Comité des droits de l'homme des Nations unies. Gisèle Côté-Harper a rempli les fonctions de co-rapporteure en vue de l'établissement d'un institut international de développement des droits de la personne et des institutions démocratiques. Dans la foulée de ce rapport, elle a été, pendant six ans, la présidente fondatrice du conseil d'administration du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et Démocratie). Par la suite, elle a été nommée membre de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États. Le rapport de la Commission intitulé La responsabilité de protéger a été rendu public en décembre 2001. Me CôtéHarper a été nommée conseiller de la reine en 1987. En 1995, l'Association canadienne pour les Nations unies a souligné sa contribution à titre de juriste spécialiste des dossiers nationaux et internationaux des droits de la personne en lui remettant la médaille Lester-B. Pearson pour la paix. Elle a reçu l'insigne d'Officier de l'Ordre du Canada en 1997. En 1998, elle s'est vu décerner la médaille du Barreau de Québec et, en 2002, la médaille du Jubilé de sa Majesté la Reine. Auteure de renom, la professeure Côté-Harper siège actuellement au conseil d'administration du Réseau de conciliation du secteur financier (CRCSF); elle est également vice-présidente du conseil d'administration du Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix, et membre de l'Assemblée générale de l'Institut interaméricain des droits de l'homme.

## DR. WILLIAM S. DAVIDSON MEDICAL GENETICS SPECIALIST

Après avoir obtenu son baccalauréat en biochimie à l'Université d'Édimbourg, en Nouvelle-Écosse, M. Davidson a émigré au Canada et a obtenu un doctorat en biochimie de la Queen's University. Il a ensuite effectué des recherches à la University of California, à Berkeley, grâce à une bourse post-doctorale du Conseil de recherches médicales (CRM), qui lui a ensuite octroyé une bourse du centenaire pour effectuer de la
 recherche à la University of Connecticut Health Center, à Farmington. En 1981, il est entré au service du Département de biochimie à la Memorial University of Newfoundland. Il y est resté pendant 18 années au cours desquelles il a occupé le poste de professeur. Au cours de cette période, il a rempli les fonctions de président intérimaire du Département de biochimie, de doyen associé de la Faculté des sciences (recherches) et doyen par intérim de la Faculté des sciences. En 1999, il est entré au service de la Simon Fraser University à titre de doyen de la Faculté des sciences jusqu'en 2003. Il a ensuite retourné au poste de professeur de biologie moléculaire et de biochimie. Les intérêts de M. Davidson en matière de recherche sont nombreuses et diverses. Il a beaucoup publié dans les domaines de l'évolution moléculaire, de la génétique des populations, de la génomique et de la génétique humaine. Ses projets de recherche actuels englobent le projet sur le génome du saumon de l'Atlantique, le développement des ombles chevaliers géniteurs et les maladies héréditaires qui touchent la population de Terre-Neuve, particulièrement celles qui causent la perte de la vue ou de la fonction rénale. Il a fait partie de nombreux comités nationaux et internationaux et il est actuellement président du Comité consultatif scientifique et industriel de Génome Canada.


## RAYMOND D'AOUST - COMMISSARIAT A LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA

Depuis le 2 septembre 2003, Raymond D'Aoust occupe la fonction de Commissaire adjoint à la protection de la vie privée du Canada, dont la responsabilité principale est de veiller à l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels, la loi fédérale relative au respect de la vie privée pour le secteur public. Auparavant, M. D'Aoust était à l'emploi du Centre canadien de gestion (CCG) depuis novembre 1999, où il occupait la fonction de Directeur général par intérim de la Direction générale de Programmes de développement de carrière. La Direction générale est responsable de la conceptualisation et de la prestation des modules d'apprentissage offerts aux participants des Programmes de stagiaires en gestion (PSG), du programme Cours et affectations de perfectionnement (PAC), du Programme Direxion et du Programme de perfectionnement accéléré des cadres supérieurs (CAP). Son portefeuille comprenait également les programmes d'appui à l'apprentissage des sous-ministres et des sous-ministres adjoints. Avant de passer à la barre de la Direction générale de l'avancement professionnel, M. D'Aoust était Directeur général de la Recherche au CCG. Il était responsable, entre autres, de l'axe de recherche à long terme sur la gouvernance ainsi que de projets de recherche appliquée sur la réforme de l'apprentissage organisationnel et le secteur public en plus d'assumer la gestion de la Direction générale de la recherche. M. D'Aoust cumule plus de vingt ans d'expérience en administration publique au gouvernement du Canada et a travaillé dans des domaines tels que l'évaluation et l'examen des programmes, l'élaboration de politiques, la consultation publique, la planification stratégique et opérationnelle, la gestion de la qualité et de la technologie, et les projets de recherche dans plusieurs ministères et organismes. M. D'Aoust a été chargé de cours à l'Université Concordia et a dispensé de la formation à des fonctionnaires fédéraux à plusieurs reprises. Il a étudié en sociologie politique et en méthodes de recherche de pointe à l'Université Laval (baccalauréat ès arts), à l'Université d'Ottawa (maîtrise ès arts) et à l'Université du Québec à Montréal (études de doctorat).

## DR. FREDERICK R. BIEBER EXPERT EN ÉTHIQUE BIOMÉDICALE

Né en Saskatchewan, où il a été élevé, Frederick R. Bieber a obtenu son doctorat en génétique humaine au Medical College of Virginia. Il a ensuite terminé ses études postdoctorales en médecine génétique et en pathologie au Massachusetts General Hospital, à Boston. Depuis ce temps, il agit comme membre du la Faculty of Medicine à Harvard à titre de professeur agrégé en pathologie. M. Bieber est un généticien médical au Brigham and
 Women's Hospital. Il s'intéresse depuis longtemps à la médecine légale et à la sécurité du public et ayant été nommé afin de sièger aux commissions consultatives du Federal Bureau of Investigation (FBI) et du U.S. Department of Defense. Il travaille en qualité de consultant judiciaire et de consultant en statistique pour de nombreux groupes d'application de la loi et de défenseurs publics et pour le Connecticut State Police Forensic Science Laboratory. Il a été nommé à titre de membre du U.S. Department of Justice Kinship and Data Analysis Panel afin d'apporter son aide dans le cadre des identifications des victimes au moyen des empreintes génétiques lors des attaques perpétrés le 11 septembre 2001 au World Trade Center. M Bieber a reçu de nombreux prix et distinctions, notamment un prix pour services distingués de la Massachusetts District Attorney's Association et de la Massachusetts House of Representatives ainsi qu'un prix de l'administration publique de la Massachusetts State Police pour les services qu'il a effectués sur une base volontaire. M. Bieber est un officier breveté de la United States Army Reserve et shérif adjoint assermenté de réserve du Middlesex County, au Massachusetts.

## Le mandat du Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques

Le Comité a été mis sur pied conformément à l'article 12 de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et au Règlement sur le Comité consultatif de la banque nationale de données génétiques. Le Règlement a été promulgué le 8 mai 2000, plusieurs mois avant la proclamation de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et du Règlement sur l'identification par les empreintes génétiques, qui a eu lieu le 30 juin 2000.

Dans son seizième rapport (daté du 8 décembre 1998), le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a recommandé la mise sur pied d'un comité consultatif, jugeant nécessaire de former un comité consultatif indépendant pour contribuer à l'exploitation efficace et efficiente de la Banque de données par des conseils éclairés fournis au commissaire de la GRC.

Nommé par le Solliciteur général du Canada, le Comité fonctionne comme un organisme indépendant afin d'aider le Commissaire à s'assurer que la Banque de données fonctionne conformément à la Loi et au Règlement. De plus, il examine les méthodes utilisées pour émettre des avis, transmettre de l'information et acheminer et conserver des échantillons. Parmi ses autres fonctions importantes, notons le traitement et l'intégrité des échantillons, l'intégrité scientifique, la confidentialité de l'échantillon, les procédures d'analyse, les protocoles internationaux en matière de communication de renseignements, la deuxième analyse de l'échantillon et la présentation du profil d'identification génétique lui-même.


# Fiche de rendement de valeur pour la Banque nationale de données génétiques 



La Banque nationale de données génétiques (BNDG) a connu une augmentation de plus de $50 \%$ du nombre des échantillons entrés dans sa banque de données au cours de la dernière année. Avec un peu moins de 74000 échantillons au total, dont 59000 proviennent du fichier des condamnés et 14700 du fichier de criminalistique, le nombre de correspondances d'éléments des délinquants a augmenté de $140 \%$ par rapport aux années précédentes. Bien que les chiffres représentent souvent un moyen facilement désigné d'évaluer le succès, la banque de données est tournée vers le résultat final, ce qui constitue souvent une enquête de police réussie. Jusqu'à maintenant, on a pu établir plus de 1872 correspondances d'éléments avec la banque de données, ce qui a fait la différence dans le cas de 130 meurtres, de 336 agressions sexuelles, de 970 introductions par effraction et d'autres délits.

Ce qui est plus convaincant, c'est ce que la police déclare au sujet de la façon dont la banque de données lui vient en aide lors des enquêtes, au cas par cas ou au quotidien. Selon un sondage de la police fait en réponse à un sondage de la BNDG, plus de $70 \%$ de correspondances d'éléments de lieux de crime avec ceux de condamnés ont servi à identifier un suspect. Il est tout aussi important de noter que, dans les cas de correspondances d'éléments avec les lieux de crime, les renseignements de la banque de données ont servi à éliminer un suspect dans $20 \%$ des cas. Il y a une valeur directe au rapport final des correspondances, du fait que les personnes interrogées conviennent que ces renseignements réduisent la durée des enquêtes et aident au développement des cas en cours, de toutes sortes de façons.

Parmi les avantages qui ont été démontrés, on signale l'identification et la détection de suspects potentiels dans les infractions criminelles de simple police telles que les introductions par effraction. Lors d'un projet-pilote de petite envergure, lancé par les sections (biologie) de traitement des cas opérationnels du Service des laboratoires judiciaires et par la BNDG, on a démontré que parmi seulement 276 cas désignés d'introduction par effraction, $56 \%$ des profils d'ADN entrés dans les fichiers du système de gestion de comparaison de profils d'ADN (CODIS) (lieu de crime et condamné) coïncidaient. D'après cette étude, on a pu montrer que plus de $15 \%$ des profils d'ADN d'introduction par effraction présentés étaient directement liés à des infractions primaires majeures.

Les chiffres sont irrévocables. La Banque nationale de données génétiques fait la différence lors des enquêtes policières, faisant avancer l'administration de la justice en misant sur l'enquête, en aidant à traduire en justice les auteurs, tout en protégeant les innocents. Il va également sans dire qu'en augmentant le nombre de résultats d'analyses d'ADN dans la banque de données, le taux de correspondances pourra augmenter, entraînant des conséquences exponentielles. Cela souligne l'importance des recommandations du comité quant à l'ordonnance d'entrées d'analyses d'ADN dans la banque de données et la soumission de tous les profils d'ADN possibles de lieux de crime.

A l'heure actuelle, selon les statistiques en matière de justice au Canada, seulement $50 \%$ des échantillons potentiels qui remplissent les conditions d'infractions primaires désignées sont envoyés au fichier des condamnés.

Au cours de l'année, les membres du comité consultatif ont continué de suivre les progrès liés à la résolution du problème du nombre grandissant d'échantillons de substances corporelles prélevées selon les ordres apparemment défectueux, retenus par la Banque nationale de données génétiques, mais non traités. A cela, les membres du comité consultatif recommandent les solutions suivantes.

1. Rechercher une compétence légale claire qui permette au Commissaire de la GRC de demander conseil sur la capacité des échantillons sujets à caution qu'ils ont reçus et d'autoriser la destruction d'échantillons non admissibles, le cas échéant.
2. Offrir de l'assistance technique aux greffiers du tribunal, en élaborant des papiers d'ordinateur autocorrecteurs grâce auxquels on pourra limiter les erreurs accidentelles lors de l'établissement de la liste des délits non désignés sur les ordonnances de la banque de données génétiques, et continuer d'offrir de l'aide aux programmes de formation des juges.

## Fichier des personnes disparues au Canada

En mai 2003, le projet de loi C-441, projet de loi d'initiative parlementaire, visant à modifier la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques, a été présenté au Parlement. On y proposait l'ajout d'un fichier des personnes disparues et d'un fichier des restes humains à la Banque nationale de données génétiques (BNDG). L'observation du public, qui se limitait dans l'ensemble à des articles dans les journaux, était positive. En automne 2003, le solliciteur général Wayne Easter, en réunion avec ses collègues provinciaux et territoriaux, a également soulevé la possibilité de la mise en application d'un fichier des personnes disparues devant servir uniquement à des fins humanitaires. La réponse aux propositions de M. Easter s'est également avérée d'un grand secours. Simultanément, on a exprimé de l'intérêt pour que soient examinées les possibilités de liaison ou de vérification par recoupement du Missing Persons International (MPI) et des fichiers actuels des personnes disparues de la BNDG, qui contiennent à l'heure actuelle quelque 70000 profils d'ADN. Comme les deux fichiers actuels ne peuvent contenir pour le moment que le profil d'ADN des personnes déclarées coupables d'une infraction désignée ou classées comme des auteurs de crimes graves, ou alors contiennent le profil d'ADN des suspects potentiels impliqués dans des délits en lieux de crime désignés, la question de vérification par recoupement entre une banque de données humanitaires et des banques de données criminelles doit être étudiée de très près. C'est dans ce contexte que le Solliciteur général et le Commissaire de la GRC ont abordé le comité consultatif en novembre 2003, en lui demandant de prendre en considération un certain nombre de questions portant sur le droit, les opérations et la protection des renseignements personnels à résoudre, avant que cette initiative puisse être élevée au niveau de proposition législative.


En décembre 2003, les membres du comité se sont réunis afin de traiter des questions soulevées par le ministre et le Commissaire. Parmi les invités à la réunion, se trouvaient des représentants du Solliciteur général, le ministre de la Justice, des représentants des Services des laboratoires judiciaires et du Centre d'information de la police canadienne, le chef du Service de gestion de comparaison de profils d'ADN du FBI, le gestionnaire de la base de données génétiques du fichier des personnes disparues du FBI, ainsi que le superviseur de la Banque de données génétiques du Department of Law Enforcement de la Floride.

Les points discutés portaient sur les préoccupations d'ordre constitutionnel et juridictionnel ainsi que sur les options liées à la création d'un fichier des personnes disparues. Les membres du comité sont unanimes lorsqu'ils concluent qu'il n'existe aucun obstacle constitutionnel ou juridictionnel à la création d'un fichier des personnes disparues au Canada.


Les membres du comité sont également persuadés qu'une telle banque de données devrait être d'envergure nationale, de par sa structure et sa gestion. Ils ont discuté du recours à différents moyens technologiques, dont l'analyse des séquences courtes répétées courtes basées sur la réaction en chaîne de la polymérase, du besoin, s'il en est, d'une analyse de l'ADN

mitochondrial liée aux restes humains et du recours possible à des mini-séquences courtes répétées, comme celles qui ont servi récemment à la suite de la catastrophe du World Trade Center. De nombreuse discussions ont eu lieu axées sur divers politiques qui régiraient les paramètres d'entré et de recherche liés aux profils de l'ADN des personnes disparues ellesmêmes, de leurs effets personnels et de leurs parents. D'autres nombreuses discussions se sont engagées au sujet de la politique visant à encourager les parents des personnes disparues à consentir à des prélèvements d'ADN, moyennant des restrictions particulières quant à la recherche recoupé avec des fichiers judiciaires.

On a également discuté des possibilités d'action concernant la conservation des échantillons en fonction des différentes lois provinciales. Des discussions portant sur d'autres compétences ont misé sur l'expérience des États-Unis, tel que la décrit les représentants du FBI et de l'État de Floride, qui ont tous signalé des résultats très positifs.

Aux États-Unis, le FBI agit en tant que répertoire national des cas provenant des États ayant créé des fichiers des personnes disparues. Il fournit également une capacité nationale d'analyse de l'ADN mitochondrial pour les restes humains qui, pour des raisons de coûts et de volume, n'est pas viable dans la plupart des États. En ce qui concerne le partage des données, les membres du comité n'ont aucune objection à ce que le Canada participe au partage des données génétiques des personnes disparues, tant que l'échange est conforme aux dispositions de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et de
 l'accorde sur l'échange de renseignements de données ADN d'Interpol et de la GRC, car elles
peuvent être modifiées pour permettre l'échange de données sur les personnes disparues.
Depuis la création du comité, ses membres ont toujours considéré la protection des renseignements personnels comme l'une de leurs premières responsabilités. Bien que cela ne soit pas imposé par la loi, la Banque nationale de données génétiques autorise une séparation physique de tout profil d'ADN de ses renseignements biographiques respectifs, au moyen d'un code à barres. Les membres du comité ne connaissent aucun autre système au monde qui fournisse un tel degré de protection de la vie privée de ses citoyens. Les membres du comité consultatif sont d'avis que la Banque nationale de données génétiques est, de loin, l'endroit le plus sûr pour développer et gérer un fichier des personnes disparues.

Les membres du comité ont fait parvenir leurs recommandations au ministre et au Commissaire à la fin de décembre 2003. Nous voulons encourager le gouvernement à publier un document de consultation publique afin d'obtenir. le plus tôt possible, l'avis de tous les Canadiens intéressés.

# Questions relatives à la sécurité liées à la Banque nationale de données génétiques 

Depuis la conception de l'idée, en passant par le développement de la science, jusqu'à la véritable présentation de la preuve lors du premier cas d'analyse génétique au Canada, la possibilité de créer une banque nationale de données génétiques (BNDG), en quelque sorte similaire au dépôt central national des empreintes digitales, a toujours constitué une possibilité réelle mais éloignée.


Toutefois, ce n'est qu'en suivant les convictions et les exonérations indiscutables attribuées à la preuve par l'ADN au cours des premières années de son utilisation, que le gouvernement du Canada a décidé de créer la BNDG, par l'entremise d'un processus de recueil de suggestions de la part de nombreux citoyens ordinaires, de groupes d'intérèt et des gouvernements provinciaux, notamment de M. Bruce Phillips, commissaire à la vie privée à ce moment-là. Simultanément, on a clairement reconnu qu'en créant cette banque nationale de données génétiques, on devait s'assurer que les lois protègent les droits de tous les Canadiens à la vie privée et aux droits garantis par la Charte. Les membres du comité sont d'avis qu'une approche similaire doit être prise lors de l'étude d'une décision finale visant la création d'un fichier des personnes disparues au Canada. Bien qu'elle ne fasse pas l'objet d'une loi, la décision de séparer physiquement le profil d'ADN et le renseignement biographique connexe de la Banque nationale de données génétiques et des banques de données de la GRC, était non seulement nouvelle, mais unique, et constitue la preuve que les intérêts personnels et publics peuvent être servis et protégés conjointement par l'application de considérations politiques adéquates, pendant la création d'une banque de données. Les membres du comité consultatif de la BNDG appuient clairement la création d'un fichier national des personnes disparues, qui puisse servir lors des enquêtes en cours sur les personnes disparues et de l'identification des membres de la famille pouvant être victimes de violence criminelle. Dans ce contexte, nous pensons qu'il faudrait mener une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et la faire parvenir à la commissaire à la vie privée du Canada, afin qu'elle l'examine, suivant un processus général de consultation menant à toute initiative de la part du gouvernement, en vue de présenter une mesure législative régissant le fichier des personnes disparues au Canada.


Experts du contenu et conférenciers invités du comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques, du $1{ }^{\text {er }}$ avril 2003 au 31 mars 2004
M. Richard Bergman, président du comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques ( $B N D G$ ), ainsi que les membres du comité consultatif, veulent dire merci et exprimer leur reconnaissance aux personnes suivantes qui continuent d'apporter des renseignements, de l'aide, de la recherche et leur appui au mandat du comité consultatif de la BNDG.
M. David Bird

Mme Susan Walker
M. Mike Buisson
M. Tom Callaghan
M. David Coffman

Mme Lise Crouch
M. Sylvain Lalonde

Mme Amanda Lamoureux
M. Marc Lett
M. Theodore Lukaszewski

Mme Christine Miles
Mme Sylvia MacKenzie
Mme Earla-Kim McColl
M. Kevin Mole
M. Sylvain Murray

Mme Alison Rutherford
Mme Karen Sallows
Mme Geneviève Sirois
M. John Stewart
M. Tom Stimpson

Mme Jessica Thibeault
M. George Thomson
M. Greg Yost
M. Michael Zigayer

Conseiller juridique de la GRC
Analyste supérieure de la réaction en chaîne de la polymérase, Banque nationale de données génétiques
Commissaire adjoint, chef des Services nationaux de police
Chef de service du système de gestion de comparaison de profils d'ADN (CODIS), Federal Bureau of Investigation (FBI)
Analyste de laboratoire judiciaire, Department of Law Enforcement, Floride
Section des politiques opérationnelles, sous-direction de la police contractuelle nationale de la GRC
Administrateur de CODIS, BNDG, Service des laboratoires judiciaires (SLJ)
Adjointe exécutive auprès du sous-ministre adjoint, Direction générale de police et de l'application de la loi, Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC)
Spécialiste des instruments, Banque nationale de données génétiques
Off. resp. de la planification, de la gestion du rendement et de l'évaluation, GRC
Directrice générale, Direction générale de la police et de l'application de la loi, SPPCC
Avocate, Services juridiques, SPPCC
Officière responsable de la Section des politiques opérationnelles, Services de police communautaires, contractuels et authchtones (SPCA)
Surintendant principal, officier responsable du Centre d'information de la police canadienne (CIPC)
Chef d'équipe, Gestion des ressources et des finances, GRC
Analyste supérieure des politiques, Direction générale de la police et de l'application de la loi (SPPCC)
Directrice, Division de l'application de la loi (SPPCC)
Analyste des politiques, Division de l'application de la loi (SPPCC)
Gestionnaire, programme de la base nationale de données génétiques sur la Maritime Pocurement Initiative (MPI) du FBI
Expert-conseil en matière de projet du budget du fichier des personnes disparues, Service des laboratoires judiciaires (SLJ) Stagiaire en droit, ministère de la Justice (Jus) Directeur exécutif, Institut national de la magistrature Avocat, Section de la politique en matière de droit pénal, Jus Avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal, Jus

Rapport financier 2003-2004

Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques Coûts annuels du ler avril 2003 au 31 mars 2004


Ces dépenses n'incluent pas les coûts de traduction et de publication du Rapport annuel.

## Acronymes et abréviations

| AAB | Accords des analyses biologiques |
| :--- | :--- |
| ADN | Acide désoxyribonucléique |
| BNDG | Banque nationale de données génétiques |
| CHL | Conférence pour l'harmonisation des lois |
| CODIS | Système de gestion de comparaison de profils d'ADN |
| Comm. adj. | Commissaire adjoint |
| CSNP | Chef des Services nationaux de police |
| DGPAL | Direction générale de la police et de l'application de la loi |
| FBI | Federal Bureau of Investigation |
| FC | Fichier de criminalistique |
| GCEP | Groupe de la collecte des éléments de preuve |
| GRC | Gendarmerie royale du Canada |
| GRD | Groupe de réception des dossiers |
| IE | Introduction par effraction |
| Jus | Ministère de la Justice |
| INM | Institut national de la magistrature |
| MPI | Missing Persons Index |
| Off. resp. | Officier responsable |
| SC | Service de criminalistique |
| SLJ | Service des laboratoires judiciaires |
| SNP | Services nationaux de police |
| SPPCC | Sécurité publique et Protection civile Canada |
| STaCS | Système de suivi et de contrôle des échantillons |

